

Des agriculteurs sensibilisés aux risques

MANOSQUE

Une dizaine de travailleurs agricoles ont été sensibilisés aux risques psychosociaux et chimiques de leur activité, jeudi, dans les locaux de la MSA.

Risques chimiques, harcèlement au travail, violences sexistes et sexuelles... Une dizaine de travailleurs du secteur agricole ont assisté à une journée de prévention des risques chimiques et psychosociaux, ce jeudi.

« 50% des salariés sont en détresse psychologique, tous secteurs confondus, et le secteur agricole est particulièrement touché », avance Caroline Mantero, responsable du service politique travail de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP). « C'est un vrai danger qu'on a du mal à appréhender. Cette journée donne des éléments de bonnes pratiques et permet de faire de la prévention avant que le risque naisse », explique-t-elle.

« Le stress est un phénomène biologique totalement naturel, une réponse du corps pour pouvoir agir et faire face à une situation. Mais le cortisol, l'hormone du stress, devient problématique et peut causer des pathologies si on en sécrète tout le temps », a expliqué Sandrine

Mocaer, ingénieure de prévention à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets).

Elle a ensuite listé les facteurs de risque pouvant conduire à l'apparition de troubles psychosociaux : l'intensité et la complexité du travail, les exigences émotionnelles, les rapports sociaux, les conflits de valeurs ou encore l'insécurité du travail.

Caroline Mantero a ensuite donné des exemples de cas de harcèlement au travail reconnus par la Cour de cassation, comme être sollicité pour des dossiers en cours alors qu'on est en arrêt maladie. Elle a rappelé l'obligation de nommer un référent violences sexistes et sexuelles pour les entreprises de plus de 250 salariés, et l'obligation de lancer une enquête en cas de droit d'alerte du CSE concernant une situation de harcèlement moral ou sexuel. Une procédure de recueil des plaintes doit être mise en place, comme par exemple une boîte mail dédiée. Un signalement doit être accusé de réception, des échanges doivent être mis en place et un compte rendu doit être rédigé à chaque étape. Les travailleurs agricoles présents l'ont notamment interrogée sur les délais de prescription en cas de harcèlement au travail.

La déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes a ensuite fait un point sur les violences



Une dizaine de travailleurs agricoles, employeurs et salariés, ont assisté à cette journée de prévention, ce jeudi. PHOTO L.D.

sexistes et sexuelles, rappelant qu'une femme sur deux a déjà été victime d'une forme de violence sexuelle ou sexuelle au cours de sa carrière. « Seulement 5% des cas sont portés devant la justice », a-t-elle détaillé.

Limiter la contamination de produits chimiques

Les risques chimiques ont ensuite été abordés pendant l'après-midi. « Les produits chimiques, c'est aussi ce qu'on ne fabrique pas volontairement, comme le vin ou les poussières de bois cancérigènes », a précisé Amal Belghazi, chargée de la prévention en agriculture pour la Dreets. Elle a rappelé que la réglementation imposait des pictogrammes et qu'un produit naturel pouvait aussi être un produit chimique dangereux, comme l'amiante ou le pétrole, cancérigènes. « La première

cause de maladie professionnelle, c'est les poussières de farine, qui causent des problèmes respiratoires, a-t-elle expliqué. Quand je perce un mur, je peux être exposé à des produits chimiques dangereux. » La voie cutanée est la principale voie d'exposition, mais reste pourtant la moins bien appréhendée.

Amal Belghazi a insisté sur l'importance de limiter la contamination en veillant à l'hygiène des vêtements de travail, afin d'éviter que les produits phytosanitaires utilisés sur le lieu de travail ne soient ramenés au domicile.

Des visites médicales post-exposition doivent être organisées pour les salariés exposés aux risques, et les risques particuliers doivent être déclarés, a rappelé Karine Vinci de la DDETSPP 04. Les travailleurs agricoles volontaires ont en-

suite participé à un cas pratique : un salarié retrouvé inanimé dans une chambre froide à atmosphère contrôlée.

Cette journée de prévention est organisée, chaque année, pour les travailleurs agricoles, employeurs ou salariés. L'année dernière, ce sont les risques liés à la chaleur et les logements saisonniers qui avaient été mis à l'honneur. Ces journées sont organisées par la Commission paritaire hygiène, sécurité et des conditions de travail en agriculture (CPHSCT), dont les membres sont désignés par les syndicats.

En 2024, un quart des maladies professionnelles étaient liées au risque chimique et le nombre de maladies professionnelles des agriculteurs reconnues par la MSA était en hausse de 8%.

Lisa Défossez

En 2026, pour continuer à exister, pour se développer, pour conquérir les Alpes

« La Marseillaise » a besoin de vous

Les dons à La Marseillaise sont défiscalisés à hauteur de 66%, vous pouvez les réaliser en ligne en flashant le QRcode ou en adressant un chèque libellé à l'ordre de « Presse et pluralisme - La Marseillaise » à La Marseillaise, place du journal La Marseillaise, 17 cours d'Estienne d'Orves 13001 Marseille

